

CGT (VISIO) : THERON CHRISTELLE – JERIDI MOHAMED – MARTIN MAXIME

DIRECTION (VISIO) : DUPLATRE PIERRE - DAHOUTIA ESMERALDA – PLANTA JULIE

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

1) Réfectoire

Les agents demandent où en est la réflexion concernant le maintien du réfectoire ?

- **Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la Direction réfléchit toujours et une réponse sera apportée au moment du retour sur site.**

2) Accueil Bassin Centre

Quand sera installée la cloison en espace libre-service afin de séparer l'entrée pour les rendez-vous et l'entrée pour l'utilisation de la BMS ainsi que des postes informatiques ?

- **Un groupe de travail s'est réuni sur le sujet et une solution va être proposée. Les élus seront informés dans le cadre de la CSSCT et du CSE de janvier.**

3) Accueils Bassins Nord, Centre et Sud

A la sortie du confinement, dans le cadre de la crise sanitaire et afin d'être cohérent avec le message envoyé à nos assurés par la CNAM, les agents demandent que l'accueil soit uniquement sur rendez-vous avec la suppression des îlots métiers. Il n'y aurait dans nos accueils que l'espace RDV, le libre accès aux BMS et les postes informatiques. En effet, aujourd'hui, pour un certain nombre, le poste en animation devient difficile et éprouvant au quotidien.

- **Une réflexion plus globale aura lieu sur l'année 2021.**

4) PFS

Les téléconseillers souhaitent savoir comment est comptabilisé le temps de branchement/débranchement du matériel informatique pour retourner en télétravail, temps réalisé en dehors des horaires de travail... heures à rajouter sur chronogestor ?

- **Cela est bien comptabilisé comme du temps de travail.**

5) Service Solidarité

Y-a-t-il une avancée sur la demande concernant la vitrophanie des vitres (obligation de fermer les volets en permanence) ?

- **Une intervention est prévue avant le 20 Janvier 2021.**

6) Fêtes de fin d'année

- La CGT demande qu'une sortie anticipée soit accordée à l'ensemble des agents les 24 et 31 décembre 2020.
- **Fermeture du Front Office à 16h. (Accueil et PFS)**
- La CGT demande également que la PFCT soit fermée les 25 décembre et 1^{er} janvier à la vue de la baisse d'activité et afin que les agents puissent profiter des fêtes de fin d'année.
- **Pas de fermeture mais une amplitude horaire réduite.**

7) Campagne de Vaccination contre la Grippe Saisonnière

La direction a-t-elle une visibilité pour la mise en place d'une campagne de vaccination à destination du personnel de la CPAM de la Drôme.

- **Elle avait été prévue mais avec le deuxième confinement la campagne a été annulée.**

8) Enseigne

A quelle date la lettre "D" de l'enseigne lumineuse du siège social sera-t-elle réparée ?

- **Enseigne lumineuse réparée**

9) Questions diverses :

❖ Site de Montélimar :



M DUPLATRE a informé les élus que le Maire de Montélimar est entré en contact avec le Directeur de la caisse le 25/11/2020 concernant le devenir du site de Montélimar.

Monsieur le Maire a informé le Directeur qu'il souhaitait racheter le bâtiment de la CPAM afin de construire un parking à la place, sur plusieurs étages comme indiqué à l'époque dans le cadre de la campagne municipale. De plus, le Maire signale qu'il a des bâtiments à proposer, une fois rénovés, à la CPAM afin de relocaliser le personnel à échéance 2023 voire même avant.

M. DUPLATRE a demandé un temps de réflexion concernant la vente du bâtiment actuel. Après réflexion avec l'équipe de Direction, M DUPLATRE va reprendre contact avec la Mairie pour discuter de la vente du bâtiment. Il a souhaité informer le personnel et les élus de ce choix avant de répondre au Maire de Montélimar.

Les élus CGT ont informé la Direction que le personnel est très en colère, déçu voir même trahi car Le Directeur avait démenti à l'époque, au moment de la campagne municipale, tout contact avec ce candidat et qu'il n'allait pas se faire commander par M. Cornillet.

La CGT demande plus d'informations concernant la relocalisation du personnel sur un autre bâtiment de Montélimar, Back Office et Accueil ou seulement Accueil ?

- M. Duplatre demande du temps supplémentaire pour répondre à cette question. De plus, il ajoute que le 25 Novembre 2020 ce fut le tout 1er contact avec M. Cornillet. Donc, il confirme qu'il n'y avait pas eu d'accord—auparavant— entre lui et la future équipe municipale. Enfin, pour terminer, il précise qu'en 2023 il ne sera plus à la caisse et il ne pourra donc pas interférer sur les décisions prises par son successeur.

Points demandés à l'ordre du jour concernant la partie : ECONOMIQUE ET SOCIALE

1) Suivi de l'activité PFSCT et des conditions de travail.

- La situation s'est améliorée comparé au pic de novembre, cependant avec la campagne de test massive organisée par la région Auvergne Rhône-Alpes les agents s'attendent à une remontée importante des cas contacts et des patients zéro.
Pour les vacances de fin d'année y compris le 25 décembre et le 1^{er} janvier, du personnel en CDI est inscrit en cas besoin car il se peut que l'équipe en CDD ne soit pas suffisante pour absorber la charge de travail.

2) Point sur le confinement 2.0 et sur le télétravail généralisé.

- A l'heure actuelle sur 432 agents, il y a 318 personnes en télétravail généralisé 5/5, pour les autres ils sont soit en résidents, soit en alternance en télétravail...
Un retour sur site d'une journée est en cours afin de pouvoir faire migrer chaque PC sous Windows 10.
Il y a eu quelques personnes qui sont revenues sur site à cause de conditions de travail dégradées au domicile après étude de la Direction. Des activités sont allégées notamment pour le DAM et CIS.
Pour l'instant, il y a maintien du télétravail jusqu'au minimum 20 janvier 2021

3) Présentation du bilan de la politique salariale de 2020 (points de compétences et promotions).

- En terme de cadrage national, le taux de RMPP pour 2020 avait été fixé à 1,52 %.
Globalement, 32,06 % des salariés de la caisse ont pu bénéficier cette année d'un avantage personnel (points de compétence ou promotion) : 30,74 % des employés et 37,14 % des cadres.
Des points de compétence ont été attribués à 103 bénéficiaires (soit 30,29 % du personnel), à effet rétroactif au 1er janvier 2020.
Par ailleurs, 20 salariés ont bénéficié, au cours de l'année 2020, d'une promotion (14 employés et 6 cadres), soit à la suite d'un changement de poste, soit dans le cadre d'un parcours professionnel prévu, soit enfin par la reconnaissance de l'évolution des activités et responsabilités du poste occupé.

*La CGT alerte la Direction sur un document fourni, car 50 personnes pourraient prétendre à l'article 7 où la dernière attribution de points de compétence a eu lieu en 2017 ou avant 2017.
Cela représente 1/5ème du personnel c'est énorme !*

4) Suivi du projet de la mise en place des nouvelles badgeuses.

- Pas de nouvelle avancée sur ce sujet.

5) Présentation du plan de recrutement 2021.

- Présentation au prochain CSE de janvier 2021.

6) Bilan du plan de formation 2020.

- *La direction n'a pas retenu ce point demandé à l'ordre du jour.*

7) Présentation du plan de formation 2021.

- *La direction n'a pas retenu ce point demandé à l'ordre du jour.*

8) Présentation du budget de gestion administrative 2021.

- *La CGT a fait une déclaration, lue en séance. Voir ci-dessous : Dernière page.*

9) Locaux CNAM de Valence le Haut : Résultat de la consultation des membres du conseil pour l'autorisation de la vente du bâtiment. Si accord donné, date et prix de la vente.

- La Direction a reçu une promesse d'achat pour 700 000€. A suivre

10) Point sur la mise en place de la nouvelle identité visuelle de l'Assurance Maladie à la CPAM Drôme :

- Présentation au prochain CSE de janvier 2021.

11) Présentation du Rapport d'actualité 2019.

- Le Directeur fait la lecture du préambule du rapport d'actualité (disponible sous Noria) qui reprend le bilan de l'année 2019 :

Le regard rétrospectif que nous portons sur l'année 2019, à travers le traditionnel rapport d'activité, ne serait pas le même si la crise sanitaire de la Covid 19 n'avait pas eu lieu. Depuis mars 2020, en effet, notre vision de l'activité de la CPAM, des priorités de gestion et des contraintes d'organisation a profondément changé et nous nous trouvons, encore aujourd'hui, dans une relative incertitude de l'avenir.

Pendant cette année 2019, qui nous paraît maintenant lointaine, la CPAM de la Drôme a pourtant obtenu des résultats bien satisfaisants.

Satisfaction, d'abord, par rapport à l'atteinte des objectifs annuels de notre CPG (après une année 2018 qui avait été décevante) : avec un taux global d'atteinte de 88,5 %, nous voilà situés à la 21^e place sur 102 organismes. Nos frais de gestion internes étant par ailleurs bien maîtrisés (27^e place), nous pouvons nous féliciter de notre 13^e place au plan national en termes de performance globale.

Ces félicitations vont de droit à l'ensemble du personnel de la caisse, qui s'est fortement mobilisé pendant toute l'année 2019 pour assurer à la population drômoise un service public de qualité, pour contribuer à l'amélioration de la performance du système de santé et pour satisfaire aux

exigences d'une gestion responsable et économe des ressources de la collectivité. Je remercie aussi tous les collaborateurs de la CPAM pour leur courageux engagement et pour leur efficacité collective pendant ce deuxième trimestre 2020 où, malgré le confinement et les multiples difficultés rencontrées, nous avons pu tenir le cap et assurer la continuité de l'essentiel de notre activité.

Cette deuxième année du cycle du CPG (2018-2022) s'est naturellement inscrite dans les grandes orientations stratégiques de l'Assurance Maladie.

Ainsi, en matière d'accès aux soins, le dispositif du 100 % Santé se déploie progressivement depuis janvier 2019 et la Complémentaire santé solidaire (C2S) s'est substituée, depuis novembre, à la CMU complémentaire et à l'aide à la complémentaire santé (ACS).

En matière d'organisation du système de santé, l'heure est au développement de l'exercice coordonné des soignants : à travers le conventionnement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et surtout à travers la création de communautés professionnelles territoriales de santé, qui devraient, à terme, couvrir tout le territoire national. A la suite de l'accord conventionnel interprofessionnel signé le 20 juin 2019 avec 40 organisations de soignants libéraux, des projets territoriaux émergent localement.

La CPAM, en coordination avec l'ARS, accompagne les porteurs de ces projets vers l'élaboration d'un projet de santé pour le territoire et la signature d'un contrat pluriannuel avec des objectifs collectifs à atteindre et des financements associés.

L'année 2019 aura aussi permis de préparer l'intégration complète des travailleurs indépendants au Régime général, achevée début 2020. Cette préparation, qui était complexe et qui comportait des dimensions techniques, humaines, informationnelles..., était le préalable indispensable à un basculement réussi des fichiers et à l'intégration des nouveaux collègues.

Je tiens à remercier aussi les membres du Conseil de la CPAM qui, à travers les réunions plénières et leur participation aux nombreuses commissions internes et externes, contribuent activement à la marche de l'Assurance Maladie.

12) Point trésorerie sur le bilan du budget des œuvres sociales de 2020 et budget prévisionnel 2021.

- L'année 2020 a été une année particulière, avec le report des voyages, de l'arbre de Noël sur 2021... Le budget prévisionnel de 2021 tient compte de ces reports de charges et de recettes de 2020.
- La dotation de l'employeur pour 2021 sera en diminution par rapport à 2020, dû à la baisse de la masse salariale de la caisse ; mais le CSE va combler cette baisse en prenant sur ses réserves bancaires.
- Il est à noter comme présenté précédemment au personnel et aux élus qu'en 2021 il y aura de nouvelles modalités concernant les prestations pour les œuvres sociales.
De plus le CSE s'est doté d'un nouveau site internet et chaque agent est invité à ouvrir son compte sur le site : <http://www.moncsecpam26.fr>

13) Planification des prochains CSE pour le 1^{er} semestre 2021.

MOIS	CSE	
	Etablissement de l'ODJ	Réunion
Janvier	Mercredi 20/01 - 9h30	Jeudi 28/01 - 9h30
Février	Mercredi 17/02 - 9h30	Jeudi 25/02 - 9h30
Mars	Mercredi 17/03 - 9h30	Lundi 29/03 - 9h30
Avril	Mercredi 21/04 - 9h30	Jeudi 29/04 - 9h30
Mai	Mercredi 19/05 - 9h30	Jeudi 27/05 - 9h30
Juin	Mercredi 16/06 - 9h30	Jeudi 24/06 - 9h30

14) Décision unilatérale de l'employeur à la mise en place de Carte Tickets Restaurants.



Ce point a été rajouté par la Direction après l'établissement officiel de l'ordre du jour du Président et de la Secrétaire du CSE.

La CGT ne peut plus tolérer encore un nouveau dysfonctionnement de l'instance et impose l'application des délais et des règles inscrits dans le règlement intérieur du CSE. Ce règlement a pour but de garantir le bon fonctionnement de l'instance et de permettre aux élus d'exercer leur travail syndical dans de bonnes conditions. La CGT demande le report de ce point au CSE de Janvier 2021 afin que les élus puissent travailler correctement sur le sujet.

Le directeur décide de demander un vote des élus pour prise en compte de ce point à l'ordre du jour.

La CGT a voté contre ce point mais elle n'est pas majoritaire, le point a donc été accepté et sera abordé.

Une présentation de la carte tickets restaurants est faite par le commercial de la société UP en charge de cette prestation.

Voici, en fonction de la présentation et des réponses apportées aux questions CGT, ce qu'il est à noter :

- Plafond bloqué à 19€ par jour du Lundi au Samedi (journée complète), donc impossibilité de contourner ce plafond comme aujourd'hui dans le cadre des Tickets Restaurants papiers.
- Les commerçants non équipés de TPE (terminaux bancaires) ne pourront prendre la Carte Tickets Restaurants
- Certaines grandes enseignes comme Leclerc / Géant... ne prennent pas pour l'instant la Carte Tickets Restaurants.

La CGT ne comprend pas cette décision car la Direction avait sondé le personnel lors du premier confinement ainsi que les élus qui majoritairement avaient refusé cette Carte Tickets Restaurants. La CGT a le sentiment que cette décision est juste là pour répondre aux problèmes logistiques de distribution des Tickets Restaurants Papiers.

Le Directeur nous répond qu'il assume la Responsabilité de cette décision.

Points demandés à l'ordre du jour concernant la partie : SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

1) Compte rendu de la CSSCT du 8 décembre 2020.

- Le compte rendu doit être mis à disposition des élus sous la BDES et les questions seront posées au CSE de Janvier 2021

2) Consultation sur l'agencement des futurs locaux de Romans.

- La Direction fait la présentation du nouveau plan mis à disposition aux élus seulement ce jour.

La CGT demande un délai de réflexion avant de pouvoir voter sur ce plan proposé avant début des travaux.

- La Direction reviendra vers les élus pour un vote dématérialisé très prochainement

3) Point sur les nouveaux locaux de Crest.

- *La direction n'a pas retenu ce point demandé à l'ordre du jour.*

4) Point d'avancée des travaux du siège social (GDB, PFS ...).

- L'ensemble des travaux sont réalisés, il reste cependant à réaliser une isolation phonique entre la cloison du local de l'accueil et le bureau de la responsable R.C.A

5) Quand la DUER (incluant les évaluations des risques liés à la Covid-19) sera-t-il mis à jour dans la BDES ?

- La Direction informe que le nécessaire a été fait.

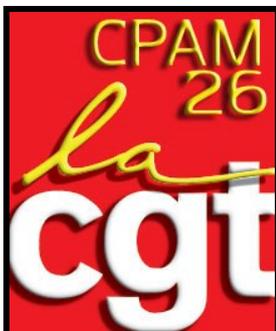
Les élus CGT font la remarque que ce n'est pas le cas, car il existe des divergences entre ce qui avait été fait en juin et ce qui est présent dans la BDES.

- La Direction va vérifier

Prochain CSE le
28 Janvier 2021

**Nous vous souhaitons
de bonnes fêtes
de fin d'année.**





DECLARATION DES ELU.E.S CGT AU C.S.E DU 17 Décembre 2020 :

BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE 2021 CPAM DRÔME

Cette année nous fêtons le 75ème anniversaire de la Sécurité Sociale, la plus grande conquête sociale de l'histoire de la France. A sa création, elle avait pour objectif de couvrir tous les risques de la vie et ce « quoi qu'il en coûte ».

Aujourd'hui, dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent dans notre pays, la Sécurité Sociale a pris en charge la plus grande partie des dépenses de santé face à la COVID-19, notamment concernant la prise en charge des tests PCR, la prise en charge des masques pour les plus précaires et la garantie d'une couverture à la complémentaire santé pour les plus démunis etc... et demain ce sera sûrement la prise en charge du vaccin !

Rappelons aussi que la Sécurité Sociale a su répondre à la baisse d'activité des salariés ou des travailleurs indépendants par l'intermédiaire des arrêts dérogatoires, chômage partiel etc...

Ce défi a pu être relevé grâce aux salariés de la Sécurité Sociale présents sur tous les fronts et ce, 7 jours sur 7, malgré les mauvaises conditions de travail dues à une charge de travail toujours plus conséquente, à un manque de moyens et à un manque de reconnaissance.

Les pouvoirs publics et politiques aujourd'hui, en récompense de cela, nous disent tout simplement que la Sécurité Sociale coûte trop chère. Pourtant notre Président de la République n'avait-il pas dit quoi qu'il en coûte ?

Alors oui, l'Etat et L'UCANSS veulent jouer sur la santé des assurés - allocataires - usagers et de son personnel en imposant « 4 milliards d'économie » dans le cadre du plan de financement de la Sécurité Sociale pour 2021.

En toute logique, cela se ressent sur le Budget de Gestion Administrative de la CPAM de la Drôme pour 2021 qui nous est présenté aujourd'hui, **avec une diminution de l'enveloppe budgétaire sur les Frais de Personnel** qui aura des conséquences sur la rémunération et le plan de recrutement. De plus, **des économies drastiques sont encore demandées sur les autres comptes de fonctionnement** qui auront des impacts sur nos moyens : fournitures de bureau, frais de déplacement...

Pour terminer, ne parlons même pas du projet de **la future Classification qui est catastrophique** avec des métiers qui seront rétrogradés, des cadres qui perdront leurs statuts, des disparités d'une caisse à une autre sur un même métier concernant les niveaux.

A ce sujet la CGT et FO ont exercé leur droit d'opposition, l'accord est donc inapplicable.

Par conséquent, en fonction des éléments présentés ci-dessus,

les élu.e.s CGT au CSE donnent un avis défavorable

au Budget de Gestion Administrative pour 2021 de la CPAM de la Drôme

et demandent l'arrêt de cette casse sociale avec la création d'une Sécurité Sociale

digne du 21ème Siècle à la fois pour ses assurés – allocataires – usagers et son personnel.

Valence, le 17 décembre 2020